
Concours ouvert entre les instituteurs primaires communaux en 1861, sur la question suivante : quels sont les besoins de l'instruction primaire dans une commune rurale au triple point de vue de l'école, des élèves et du maître ? - Rapports de l'enseignement public avec le clergé et les congrégations.

Numéro d'inventaire : 1979.37104

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie impériale

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1866

Description : Couverture papier bleu. Déchirures aux bords.

Mesures : hauteur : 266 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Plaintes extraites textuellement des mémoires (au nombre de 1207 sur 6000) réservés par les Inspecteurs d'Académie avec la note bien.

Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 59

CONCOURS

OUVERT

ENTRE LES INSTITUTEURS PRIMAIRES COMMUNAUX

EN 1861,

SUR LA QUESTION SUIVANTE :

QUELS SONT LES BESOINS DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE
DANS UNE COMMUNE RURALE
AU TRIPLE POINT DE VUE DE L'ÉCOLE,
DES ÉLÈVES ET DU MAÎTRE?

RAPPORTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AVEC LE CLERGÉ
ET LES CONGRÉGATIONS.

PLAINTES EXTRAITES TEXTUELLEMENT
DES MÉMOIRES (AU NOMBRE DE 1,207 SUR 6,000) RÉSERVÉS
PAR LES INSPECTEURS D'ACADÉMIE
AVEC LA NOTE *BIEN*.

Collections Historiques

CONCOURS

OUVERT

ENTRE LES INSTITUTEURS PRIMAIRES COMMUNAUX

EN 1861.

CHAPITRE PREMIER.

PROGRÈS CONTINU DES CONGRÉGATIONS QUI OCCUPENT DÉJÀ LA PLUPART DES ÉCOLES
PUBLIQUES IMPORTANTES.

Académie de Douai. Depuis dix ans, les instituteurs laïques sont persécutés par l'influence des congrégations, qui s'emparent de toutes les écoles importantes ! (Nord.) — Le clergé s'empare peu à peu d'un grand nombre d'écoles publiques; que les congréganistes n'aient pas le privilège d'être choisis pour les bourgs et les villes. (Nord.) — Il faut signaler l'empiètement toujours croissant des congréganistes dans les postes importants : dans le département du Nord, sur 699 instituteurs communaux, il y a 50 congréganistes; la moyenne de la population des communes rurales où ils se trouvent est de 3,460 habitants, tandis que la moyenne générale des communes rurales n'est que de 1,271 habitants. — Il faut améliorer le sort des instituteurs; on se trouve dans la nécessité de confier des postes importants à des maîtres incapables. On sait ce qui en résulte : au bout de quelques années, une corporation puissante s'est emparée de la place. (Ardennes.)

Académie de Paris. On ne sera plus étonné que, voyant les associations reli-

gieuses nous enserrer de toutes parts et prendre les meilleures places, beaucoup d'instituteurs communaux embrassent une carrière plus lucrative. (Seine.) — Les associations religieuses ont fait leur choix, elles se sont emparées des meilleures places, ont envahi nos grandes villes et nos communes les plus considérables, où elles sont soutenues et encouragées par le haut clergé. La désertion des bons instituteurs laisse le champ libre à ces associations, qui bientôt auront le monopole de l'enseignement et jetteront les populations dans leur moule. (Seine-et-Oise.) — Une chose bien capable de décourager les instituteurs laïques, c'est de voir toutes les communes de quelque importance passer entre les mains des congréganistes. Il serait juste de modérer cet envahissement et de nous réserver une partie des fortes communes. (Seine-et-Oise.) — Les meilleurs postes d'instituteurs et d'institutrices sont envahis par les congrégations religieuses dont les membres ne sont soumis à aucun examen sérieux. (Seine-et-Oise.) — Où ira l'instituteur laïque, si l'on ne met un terme aux empiètements des associations religieuses? Que deviendra aussi l'enseignement? Sera-t-il national? (Seine-et-Oise.) — Je pourrais parler ici des congrégations religieuses, de la concurrence redoutable que rencontre l'instituteur laïque dans la présence de ces puissants et infatigables athlètes. (Oise.) — Il y a progrès rapide des congrégations d'hommes et de femmes sous l'influence de la loi de 1850. Le but est évident : le clergé veut dominer dans les écoles pour dominer plus tard dans les familles et sur la nation entière. On attaque souvent les instituteurs du haut de la chaire. J'ai connu un confrère devenu fou à la suite de tracasseries de la part du curé. Si un changement notable ne devait s'opérer, je dirais qu'il faut supprimer le personnel des instituteurs laïques. (Eure-et-Loir.)

Académie de Caen. L'instituteur est refoulé par le torrent envahisseur des congrégations religieuses au fond des plus petites communes, où il est toujours réduit au minimum de son traitement souvent insuffisant pour le sauver des étreintes de la misère. (Eure.) — Quant aux congrégations religieuses, la concurrence qu'elles font aux instituteurs laïques est poussée à outrance; elles s'introduisent partout, souvent même en violant leurs propres statuts; les bons postes surtout les tentent. (Eure.) — Les meilleures places sont accordées aux membres des congrégations religieuses; le clergé les soutient de tout son crédit et de toute son influence. (Eure.) — Un grand sujet de découragement pour les instituteurs laïques dans nos contrées vient de l'impossibilité de parvenir à la direction d'une école importante d'une commune de 3,000 à 4,000 ha-